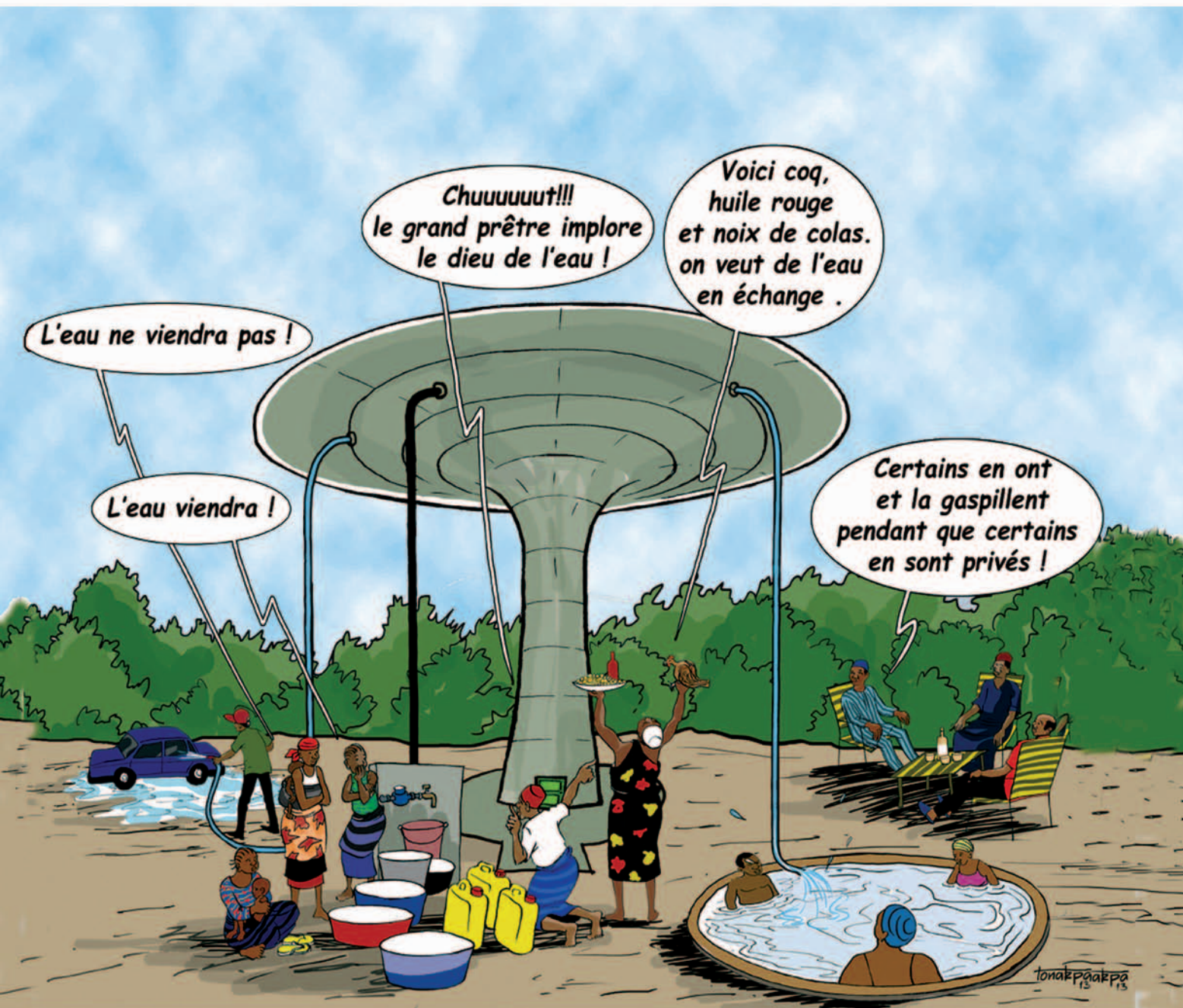


INF'

Bulletin d'information sur l'eau et l'environnement



Financement de l'eau et protection de la ressource en Afrique de l'Ouest



SOMMAIRE

EDITORIAL Page 3

Sans protection, la source de vie menacée aujourd'hui et demain !

COMPTE RENDU Page 4

Des journalistes participent à un atelier sur le financement de l'eau à Abidjan

PROTECTION DE LA RESSOURCE Pages 6 - 13

**Gestion des ressources en eau en Côte d'Ivoire
La protection dans l'impasse**

**Généralisations futures
De réels risques planent sur l'augmentation du prix de l'eau**

**Maxime Somda, coordonnateur du PREMI/UICN
« Les financements innovants peuvent permettre de préserver et de sauvegarder la ressource en eau »**

**Siméon Zoko Baoua, chef de service de la réglementation
« Il n'est pas question qu'une entreprise lambda prélève à elle seule 50 millions de mètres cube d'eau »**

**Bassin de Tinkisso
Un bel exemple de protection d'un des plus grand affluent du Niger**

De la responsabilité du secteur privé

FINANCEMENT DE L'EAU Pages 14 - 18

**Côte d'Ivoire
Un besoin de 645 milliards FCFA pour atteindre 82% d'accès à l'eau potable**

Le Gouvernement ivoirien doit 24 milliards F CFA de factures d'eau impayées

SODECI-ONEP, un partenariat public privé qui devrait faire tâche d'huile

**Fraude, défaut de maintenance
La grande équation de l'eau non facturée**

GOVERNANCE Pages 19 - 23

Plus de 9 milliards de FCFA de gaspillage dans la distribution

**Financement de l'eau et protection de la ressource
Un défi à relever en Afrique de l'Ouest**

**Accès à l'eau potable en Côte d'Ivoire
De la nécessité d'une synergie d'action des acteurs**

**Les branchements illégaux au réseau d'adduction d'eau
Un phénomène qui coûte 3 milliards F CFA à la Côte d'Ivoire par an**

POLLUTION Pages 24 - 25

Villes africaines : L'urbanisation anarchique menace la quantité et la qualité de l'eau

ACCÈS À L'EAU POTABLE Pages 26- 27

L'eau coule à compte-gouttes dans les quartiers précaires

Le prélèvement clandestin, une triste réalité à Koumassi

Bulletin d'information sur l'eau et l'environnement

Directeurs de publication

**Dam MOGBANTE (GWP/AO)
Aimé J. NIANOGO (UICN-PACO)**

Rédacteurs en Chef

**Sidi COULIBALY (GWP/AO)
Marcello ROCCA (UICN-PACO)**

Rédaction

**Sani ABOUBACAR (Niger)
Raphaël KAFANDO (Burkina)
Maryam COULIBALY (Côte d'Ivoire)
Jean Louis KOBRISSA (Côte d'Ivoire)
Idrissa SANÉ (Sénégal)
Mohamed Muhtarr JALLOW (Gambie)
Assane KONE (Mali)
Fanta DOSSO (Côte d'Ivoire)
Edmund Smith ASANTE (Ghana)
Alain TOSSOUNON (Bénin)
Cheick B. SIGUE (Burkina)
Eden GADEGBEKU (Togo)
Toussain N'GOTTA (Côte d'Ivoire)
G. De GNAMIEN (Côte d'Ivoire)
Kayode ABOYEJI (Nigéria)
Germaine BONI (Côte d'Ivoire)
Emelia ENNIN ABBEY (Ghana)
Khalilou DIAGANA (Mauritanie)
Jedna DEÏDA (Mauritanie)
Anderson DIEDRI (Côte d'Ivoire)
Théodore KOUADIO (Côte d'Ivoire)
Célia Dédé D'ALMEDA (Mali)**

Caricatures

Constant TONAKPA (Bénin)

PAO/Impression :

**Studio Yipin Créations / Imprimerie
Tél.: +226 50 47 60 79 / 70 20 65 38
Burkina Faso**

Les opinions exprimées dans ce magazine ne sont pas celles du GWP-AO ou de l'UICN et n'engagent que leurs auteurs.



Août 2013

EDITORIAL

Sans protection, la source de vie menacée aujourd'hui et demain !



Aimé NIANOGO
(Directeur régional, UICN-PACO)

Parmi les ressources naturelles, l'eau demeure la plus importante avec un rôle essentiel dont celui de donner vie. Les réseaux hydrographiques aident à alimenter notre économie et nourrissent des écosystèmes sources de vie. La sécurité alimentaire, la santé publique et les opportunités économiques dépendent toutes des infrastructures naturelles ou construites et de notre mode de gestion de cette ressource que nous partageons. Notre vie elle-même est conditionnée par l'accès à l'eau potable.

La pression de la démographie croissante et la concurrence entre les différents utilisateurs pèsent sur les ressources en eau. Dans ce contexte, l'eau devient rare ; pas parce qu'il y en a moins, mais parce que les besoins augmentent, la qualité de la ressource se détériore et des effets attendus du changement climatique pourraient modifier sa disponibilité. Nous savons que cette rareté résulte de plusieurs facteurs

dont le manque d'infrastructures adéquates, mais aussi la mauvaise coordination, la mal gouvernance, la législation inappropriée et l'insuffisance du financement du secteur de l'eau, toutes choses qui n'incitent pas assez à préserver la ressource à la fois qualitativement et quantitativement.

La rareté et la mauvaise qualité de la ressource ont un impact négatif sur le développement de nos pays ainsi que les efforts de lutte contre la pauvreté.

La communauté internationale a commencé à prendre conscience de l'importance d'une meilleure gestion des ressources en eau en soutenant la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) comme approche appropriée, mais il est clair qu'une solution durable passe par une meilleure gouvernance et un financement plus adéquat du secteur de l'eau.

L'effort à produire doit être celui de l'ensemble des acteurs ; chacun doit redoubler d'effort notamment en matière de financement.

Il est nécessaire de susciter une réponse multi acteurs aux besoins financiers des différentes activités du secteur de l'eau, dans la perspective que les ressources en eau soient utilisées et gérées de manière équitable et durable pour la réduction de la pauvreté, le développement socio-économique, l'intégration régionale et la protection de l'environnement.

Il est aussi important de recourir à des nouvelles approches et des nouveaux outils économiques et financiers, tels les paiements pour les services environnementaux, pour permettre d'assurer la correcte protection de la ressource.

L'action de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et du Partenariat Régional de l'Eau pour l'Afrique de l'Ouest (GWP-AO) vise à accompagner nos pays dans leur développement à travers un processus participatif axé sur la bonne information de tous les acteurs.

Dans ce souci de mobilisation multi acteurs et de recherche des nouveaux outils économiques, les médias, de part leur potentiel d'information et de sensibilisation, ont la capacité de sensibiliser et si nécessaire de mobiliser l'opinion publique au niveau local, national et international.

Ce bulletin est réalisé par les journalistes qui ont pris part à l'atelier sous régional de renforcement des capacités des médias sur le thème : « le financement de l'eau et la protection de la ressource en Afrique de l'Ouest » tenu à Abidjan du 1^{er} au 5 juillet 2013.

UICN et GWP-AO voudraient le présenter comme une pierre à l'édifice qui sera érigé par l'ensemble des acteurs avec la conviction ferme qu'il est plus que nécessaire de consacrer des financements conséquents pour protéger la ressource en eau et garantir sa qualité et sa disponibilité spatiale aujourd'hui et demain pour les générations futures.



Dam MOGBANTE
(Secrétaire Exécutif, GWP/AO)

Compte rendu

Des journalistes participent à un atelier sur le financement de l'eau à Abidjan

Par Edmund SMITH-ASANTE, *ghanabusinessnews.com / Ghana*
& Emelia ENNIN ABBEY, *Daily Guide / Ghana*

Un atelier de cinq jours sur le financement de l'eau à l'intention de trente journalistes venus de 12 pays d'Afrique de l'Ouest, s'est tenu du 1^{er} au 5 juillet à Abidjan en Côte D'Ivoire dans le but de renforcer les capacités des professionnels des médias.



«Financement de l'eau et protection de la ressource en Afrique de l'Ouest», tel est le thème qui a été au cœur de l'atelier qui a regroupé des journalistes venus du Ghana, du Togo, de la Gambie, du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Burkina Faso, du Sénégal, du Mali, du Niger, du Nigeria et de la Mauritanie. La rencontre organisée par le Partenariat Mondial de l'Eau pour l'Afrique de l'Ouest (GWP-AO) en collaboration avec le Programme de l'Afrique de l'Ouest et Centrale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN-PACO), vise à renforcer les capacités des journalistes sur les enjeux de l'eau.

Selon les organisateurs, le thème de l'atelier «Financement de l'eau et protection de la ressource en Afrique de l'Ouest», découle du fait qu'il existe une pression démographique permanente sur les ressources en eau de la sous-région.

Ils ont soutenu que le potentiel de l'eau dans la région d'Afrique de l'Ouest pour l'hydroélectricité, l'irrigation et l'écotourisme entre autres, est encore sous-exploité.

«Par ailleurs, bon nombre de pays d'Afrique de l'Ouest souffrent de la forte variabilité pluviométrique et leurs infrastructures sont insuffisantes pour atténuer ces effets.

Ce problème entrave leur développement et leurs efforts de lutte contre la pauvreté», selon l'UICN-PACO et le GWP-AO.

Les deux organisations ont déclaré qu'il est nécessaire d'apporter une réponse multi-acteurs aux besoins financiers des différentes activités du secteur de l'eau, de sorte à utiliser et gérer les ressources en eau de manière équitable et durable afin de réduire la pauvreté, promouvoir le développement socio-économique, l'intégration régionale et la protection de l'environnement.

L'UICN-PACO et le GWP-AO ont déclaré que les médias ont le pouvoir d'informer et de sensibiliser, ainsi que la capacité d'éduquer et si besoin est, de mobiliser l'opinion publique aux niveaux local, national et international.

«L'organisation du présent atelier vise à autonomiser les professionnels du secteur afin de les amener à acquérir les connaissances essentielles leur permettant de produire et de diffuser des articles et des rapports de qualité, qui peuvent contribuer à la mobilisation nécessaire et souhaitée des acteurs», selon une note conceptuelle préparée par les organisateurs.

Les résultats attendus de la formation comprenaient une relation renforcée entre les médias, les experts et les déci-

deurs, à travers le réseautage et la production d'articles par les journalistes participant à la formation pour divers supports médiatiques. Par ailleurs à la fin de l'atelier, les journalistes vont produire un magazine de diffusion et de sensibilisation à l'attention des acteurs sur le thème de l'atelier.

L'atelier était organisé en trois parties – deux jours d'immersion dans les préoccupations générales, marqués par des communications et des échanges entre les journalistes, les spécialistes de l'environnement, les acteurs de la finance et de l'industrie, un jour de sortie sur le terrain et deux jours consacrés à la rédaction d'articles et la production de magazines radiophoniques et télévisuels.

Prenant la parole à l'ouverture de l'atelier, N'dri Koffi, Président du Partenariat Mondial de l'Eau en Côte d'Ivoire, a noté que tout le monde sait que l'eau c'est la vie et que *“protéger cette ressource est une obligation individuelle et collective.”*

Il a indiqué que l'eau est une ressource clé dans le développement de toute nation mais malgré les nombreux efforts, il existe encore des carences dans la gouvernance et le financement du secteur de l'eau au niveau régional.

Pour sa part, Maxime Somda, Coordonnateur Régional de l'Initiative sur la Réduction de la Pauvreté et la Gestion de l'Environnement (PREMI) à l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a déclaré qu'il y a une demande croissante de la ressource en eau.

Selon lui, un financement plus adéquat des ressources en

eau à travers le principe de préleveur-payeur et de pollueur payeur est nécessaire.

Citant les activités des compagnies minières et des industries, il a indiqué que *“les gens qui polluent l'eau doivent payer une amende. Il y a des sociétés qui déversent des déchets dans les cours d'eau ou des produits chimiques qu'ils utilisent dans leurs activités de production terminent leur course dans les ressources en eau et que cela détériore la qualité de l'eau et nous voyons parfois des poissons morts.”*

Pour lui, *“l'eau est une ressource publique parce qu'elle appartient à tout le monde. A l'exception des usages domestiques, si vous prélevez de l'eau à des fins commerciales telles que l'irrigation, la construction d'un barrage hydroélectrique ou pour l'usage d'une société minière et la construction de bâtiments ou de routes entre autres, vous devez alors payer.”*

Il a souligné que le défi des changements climatiques menace également la qualité et la quantité des ressources en eau récemment.

L'approche à une meilleure gouvernance des ressources en eau selon lui, *“doit changer”* et que *“la gestion intégrée des ressources en eau constituait la meilleure approche à adopter.”*

Dr. Michel Tozan N'guessan, Directeur au Ministère de l'Eau et des Forêts de la Côte D'Ivoire a révélé que son pays est entrain d'élaborer une politique nationale pour assurer une gestion durable de l'eau.

Convention des Nations unies sur les cours d'eau internationaux Les Etats de l'Afrique de l'Ouest piétinent dans sa ratification

Conflits et risques de conflits, bien de dangers liés à la gestion des eaux partagées des nombreux cours d'eau menacent la région de l'Afrique de l'Ouest. Les Etats sont de plus en plus conscients de cette menace en s'engageant progressivement dans une gestion concertée de cette ressource naturelle. Bien que n'étant pas en vigueur, la Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux (Convention 97 des Nations Unies sur les cours d'eau) demeure la plus importante déclaration du droit international sur ce sujet.

Sa ratification par les Etats de la sous-région offrirait des avantages dans la gestion des eaux transfrontières, entre autres, (i) un cadre défini pour aborder les questions d'allocation et de réallocation (ii) un mécanisme global pour le développement, le renforcement et l'application du droit international y relatif, particulièrement dans le partage de connaissances et d'expériences entre pays et continents, (iii) une plate-forme pour le renforcement des mécanismes existants pour la gestion des eaux transfrontières dans la région et ouvrir la voie à des protocoles sur l'eau pour l'Afrique de l'Ouest, etc.

Certes, la mise en œuvre du programme de ratification de la Convention par les Etats de la sous-région avance, mais ceci à un rythme en dessous des attentes. En effet, depuis l'atelier régional de plaidoyer tenu en septembre 2007 sur le rôle et la pertinence de ladite convention pour la sous-région et en dépit des multiples efforts du GWP/AO et de ses partenaires, le Centre de Coordination des Ressources en Eau de la CEDEAO et WWF sur financement norvégien, seuls cinq pays (Burkina Faso, Guinée Bissau, Bénin, Nigeria et Niger) ont ratifié à ce jour la convention.

En Gambie, le plaidoyer a fait de grandes avancées et devraient permettre d'aboutir à des résultats probants cette année.

Le processus de plaidoyer est en cours au Ghana, en Côte d'Ivoire et dans les pays de l'OMVS que sont la Guinée, le Mali, le Sénégal.

Protection de la ressource

Gestion des ressources en eau en Côte d'Ivoire

La protection dans l'impasse

Par Alain TOSSOUNON (Le Municipal / Bénin)

En Côte d'Ivoire comme dans la plupart des Etats de la sous-région, la mobilisation des ressources pour assurer la protection de la ressource n'est pas à l'ordre du jour. Si dans certains pays, les réformes ont contribué à mettre en place un cadre institutionnel favorable, l'application des principes préleveur-payeur ou pollueur-payeur bat de l'aile.

Il n'y a pas de doute. Aujourd'hui la Côte d'Ivoire contrairement à certains pays, ne connaît pas de stress hydrique. Elle dispose suffisamment de ressources en eau mais celles-ci sont inégalement réparties dans le pays. Le débit n'est pas le même d'un point à un autre. Ainsi, les ressources en eau estimées à 3 milliards de M3 d'eau, pourraient bien connaître dans les prochaines années, une surexploitation.

Déjà, nous informe le Directeur de la production d'Abidjan de la SODECI, Olivier François Gosso, la nappe d'Abidjan connaît une saturation à certains endroits. Pour le chef service de la réglementation à la Direction des ressources en eau, Zoko Baoua, cette saturation signifie bien que «la nappe a été trop utilisée». Une situation due à la pression démographique. En effet, la population d'Abidjan a presque triplée en 10 ans exerçant ainsi une pression sur les ressources en eau. A cela, il faut surtout ajouter la forte consommation des industries sucrières, minières et les BTPS qui constituent de grands consommateurs d'eau.

Selon Zoko Baoua, avec les prélèvements de plus en plus importants en volume de la ressource eau, « il faut commencer à tirer la sonnette d'alarme ». Tout simplement, soutient-il, pour ne pas être surpris.



Le directeur de production d'Abidjan de la SODECI, Olivier François Gosso a averti que l'application du principe de « préleveur payeur » pourrait se ressentir sur la facture d'eau.

Mais face à l'enjeu que constitue cette ressource pour le développement du pays et les générations futures, la gestion de l'Eau manque de planification. Et l'eau est prélevée de façon «anarchique» confie M. Zoko. Plus qu'un problème de planification, l'expert Somda de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) soutient qu'il y a un réel besoin de connaissance de la ressource. «On ne peut pas gérer ce qu'on ne connaît pas». Ainsi, pour lui comme pour d'autres experts, la gestion de l'eau passe indubitablement par la connaissance du potentiel ou des réserves. « Généralement, pour utiliser de l'eau, il faut passer par la connaissance de l'eau en termes de quantité et de qualité. On peut alors planifier rigoureusement l'utilisation à l'échelle du bassin », soutient-il.

Le cadre institutionnel en cause

L'absence de planification décriée est pour les acteurs liée à un manque de financement. «Nous n'avons pas de ressources propres pour faire le suivi et la planification de la ressource, les activités que nous menons pour la protection des berges se font avec l'appui des projets », regrette M. Zoko. Les deux fonds à savoir le Fonds National de l'Eau et le Fonds de Développement de l'Eau qui existent ne prévoient rien pour l'heure pour la protection de la ressource. Mais en réalité, le manque de financement résulte du cadre institutionnel inadéquat.

En effet, le Code de l'eau qui a prévu des dispositions pour garantir des ressources pour la protection à travers les principes préleveur-payeur et pollueur-payeur n'est pas entièrement respecté. Car, les décrets d'application devant faciliter l'application de ces principes sont toujours attendus. Résultat, les grands préleveurs avec en premier la SODECI, ne paient rien. «Il y a des industries sucrières qui utilisent 60 millions de m³, les BPT 10 millions de m³, les industries minières ne paient rien», renseigne M. Zoko. Un manque à gagner pour l'Etat qui également dans le cadre du contrat qui le lie à travers l'ONEP, a la SODECI n'a rien prévu comme prélèvement. Selon le Directeur de la SODECI, Olivier Gosso, dans 1m³ d'eau, une partie va pour le remboursement des emprunts au Fonds National de l'Eau, une autre pour le Fonds de Développement de l'Eau pour les investissements, une autre chez le fermier (SODECI) et une dernière partie pour le ministère des finances. Face au manque de méca-

nisme de financement pour la protection de la ressource, l'autorité en charge de la gestion de la ressource n'a pas « les coudées franches pour agir », signale M.Zoko qui appelle à l'avènement des décrets d'application. Mais en attendant, la Direction des ressources en eau s'emploie à sensibiliser tous les acteurs y compris les industriels et gros préleveurs. Il est en train également de réaliser une étude qui va permettre de fixer le seuil acceptable pour le paiement du prélèvement. Mais, prévient M. Zoko, « c'est un secteur sensible » et toute augmentation de taxe pour

le prélèvement pourrait provoquer une augmentation du tarif de l'eau. Toute chose que confirme le Directeur de la production de la SODECI qui indique la possibilité pour l'Etat de revoir par exemple la répartition du tarif pour chaque m³ afin de mobiliser des ressources pour le financement de la protection de la ressource. Pour l'heure, la SODECI comme les gros industriels continuent de prélever l'eau gratuitement sans aucune compensation pour la protection de la ressource.

Généralisations futures

De réels risques planent sur l'augmentation du prix de l'eau

Célia Dédé D'ALMEIDA (*Journaldumali.com / Mali*)

Apporter l'eau à tous en tout temps et en tout lieu pour satisfaire tous les usages, c'est le défi auquel font face les acteurs du secteur. La pression sur la ressource est telle aujourd'hui qu'il urge de la préserver. Tout simplement si l'on veut en assurer la pérennité et la garantie pour les générations futures.

L'Afrique de l'Ouest est relativement bien pourvue en ressources hydriques avec plus de mille milliards de mètres cubes d'eau douce renouvelés chaque année à travers le cycle hydrologique normal de la région. De l'eau, il y en a donc assez pour tous les usages. Outre l'eau de boisson, l'agriculture, l'élevage et l'industrie, les pays disposent d'une réserve suffisante pour assurer le développement de la sous-région. Or, les conflits liés à l'eau sont légion et l'accès à la ressource encore difficile pour des dizaines de milliers de personnes.

Seulement, le problème se pose au niveau de la répartition de la ressource, de sa gestion ainsi que de sa préservation. Pour y répondre, «De nombreuses initiatives ont été prises pour étudier la question et dégager des pistes de solutions», nous apprend M. Maxime Somda de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Mais, dans le même temps, «force est de reconnaître que la marche vers l'équité dans la gestion et la préservation de la ressource en eau est encore longue et semée d'embûches », reconnaît-il.

C'est pour faire face aux défis divers de la gestion au quotidien de la ressource en eau que les sociétés de distribution d'eau potable en Afrique se sont réunies au sein d'une organisation dénommée l'Association Africaine de l'Eau. Elle s'est donnée pour mission entre autres de faciliter l'échanges d'expérience entre les différents acteurs, la formation, la recherche, d'assurer la gouvernance de l'eau et de protéger l'environnement afin de garantir la quantité et la qualité des eaux. Cette dernière mission est l'une des plus importantes et sur laquelle se concentrent les efforts depuis quelques années maintenant. Car, si rien n'est fait, il n'y aura plus de source correcte pour donner de l'eau en quantité et en qualité. Le captage et le traitement des eaux raréfiées et polluées reviendront plus cher et par ricochet auront une influence sur le coût de l'eau. «Nos enfants risquent de payer l'eau cinq fois plus cher que nous», assure même Olivier François Gosso, directeur de la production de la Société des Eaux de Côte d'Ivoire (SODECI), membre de l'AAE.

Les sources d'eau sont en danger

L'eau, c'est la vie. Toutefois cette source de la vie est plus que jamais menacée. L'exemple des ressources en eau du Bassin du Niger est frappant. Principale source pour les différents besoins de la vie humaine, le fleuve Niger n'en est pas moins agressé par les activités de ses usagers. Dégâts auxquels s'ajoutent les effets des changements climatiques que sont la baisse de la pluviométrie, la dégradation des terres, l'ensablement, etc... La population qui exploite les eaux du Niger est estimée à 100 millions de personnes, ce qui représente une pression énorme sur la ressource. En Guinée, château d'eau de l'Afrique de l'Ouest, avec plus de dix sources de cours d'eau internationaux sur son territoire, les riverains du Tinkisso, le plus important affluent sur la rive gauche du fleuve Niger, meurent de soif. Situation paradoxale, mais qui s'explique par le fait que le cours d'eau particulièrement souffre de la rapide et profonde dégradation des écosystèmes de son bassin. Son débit a tellement diminué qu'il ne parvient même plus aujourd'hui à satisfaire le 1/5 des besoins qu'il couvrait il y a encore quelques années.

«Au niveau des sociétés distributrices, notre rôle va du captage au robinet. Nous assurons la sécurité, la qualité de l'eau que nous livrons au consommateur. C'est à l'Etat de prendre en charge la préservation de la ressource, qu'elle soit en surface ou souterraine» se défend l'AAE, à travers son secrétaire général, M. Sylvain Usher. Selon lui, les sociétés d'eau ne sont pas écoutées par les politiques. A la SODECI, on affirme avoir « tiré sur la sonnette d'alarme depuis au moins quinze ans ». «Nous avons dit à l'Etat de Côte d'Ivoire qu'il fallait prendre en compte la protection de la ressource pour en assurer la pérennité, affirme M. Gosso. «La pollution chimique causée par les industries, la pression démographique, l'assèchement naturel des nappes, nous avons parlé de tout ça en son temps. Mais on ne nous a pas écouté et aujourd'hui, nous réagissons dans l'urgence pour faire face aux pénuries, alors que les données sont connues» ajoute-il.

Protection de la ressource

Maxime Somda, coordonnateur du PREMI/UICN

« *Les financements innovants peuvent permettre de préserver et de sauvegarder la ressource en eau* »Propos recueillis par Anderson DIÉDRI (*Le Nouveau Courrier / Côte d'Ivoire*)
et Assane KONÉ (*Le Républicain / Mali*)

A l'occasion de l'atelier sous-régional de renforcement des capacités des médias qui s'est déroulé du 1er au 5 juillet 2013 à Abidjan en Côte d'Ivoire, Maxime Somda, coordonnateur du programme régional de réduction de la pauvreté et gestion de l'environnement (PREMI) à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a tiré la sonnette d'alarme sur la nécessité de mettre en place des instruments pour permettre de préserver la ressource en eau.

Inf'O : Y a-t-il urgence aujourd'hui à protéger les ressources en eau ?

Maxime Somda (M.S.) : La protection est importante parce que la vie ne s'arrête pas aujourd'hui, demain, après-demain, dans cinq ans, dans dix ans, la vie est là. Donc il faut qu'on ait un système de gestion de ces ressources pour les générations futures.



Maxime Somda, coordonnateur du PREMI/UICN

Inf'O : Dans cette optique, quel rôle les médias peuvent jouer ?

M.S. : Le rôle des médias c'est d'apporter l'information à ceux qui suivent ces médias là, pour leur faire prendre conscience de ce qui se passe. Donc c'est de bons relais pour passer le message à qui de droit.

Inf'O : Selon vous quels sont les outils à mettre en place pour le financement de la gestion intégrée des ressources en eau ?

M.S. : C'est ce qu'on appelle de façon générique les financements innovants. Tous ces mécanismes sont fondés sur les principes de la Gire [Gestion intégrée des ressources en eau] qui s'appuient sur les principes du préleveur-payeur et du pollueur-payeur.

Inf'O : Est-ce que ce model marche dans certains pays déjà ?

M.S. : Mais oui. En Europe ça existe déjà. En France, ça marche très bien. Les agences de l'eau fonctionnent très bien sur les mêmes principes préleveur-payeur/pollueur-payeur. On prélève l'argent et ça permet de financer la protection et la préservation des ressources. En Afrique, on a quelques cas tels que l'Ouganda ou le Burkina où ça fonctionne bien aussi.

Inf'O : Comment ça fonctionne concrètement dans ces pays ?

M.S. : Au Burkina, c'est une loi parafiscale qui institue les principes de préleveur-payeur/pollueur-payeur. Cette loi permet de mettre en place une taxe qu'on appelle la contribution financière en matière d'eau. Chaque quantité d'eau prélevée à un montant correspondant à ce qui est prélevé. En fait c'est les gros usagers qui payent pour les prélèvements, pas les usagers domestiques.

Inf'O : Selon vous, pourquoi ce principe ne marche pas dans les autres pays africains ? Un problème de législation ?

M.S. : Je crois que tous les pays de la CEDEAO ont adopté l'approche Gire, donc les mêmes principes qui sont appliqués actuellement au Burkina doivent être



applicables dans les autres pays. Maintenant, c'est le rythme de mise en place des instructions et des cadres qui ne sont pas les mêmes dans tous les pays. Sinon théoriquement, on avait des objectifs bien précis : d'ici 2020 normalement tous les pays doivent être dans cette mouvance.

Inf'O : *Est-ce qu'il existe des initiatives en matière de financements innovants ?*

M.S. : Les financements innovants comme les PSE [Paiements pour les services environnementaux]. Le PSE est un système de compensation qui peut-être monétaire pour faire en sorte qu'on puisse préserver les ressources et contribuer à la sauvegarde de la ressource. Donc ce type de paiement existe. Il a été expérimenté en Amérique du Sud et en Inde.

Inf'O : *Cette année la CEDEAO a réduit de 80% son budget alloué à la gestion des ressources en eau. Quel pourrait-être l'impact de cette politique ?*

M.S. : En fait, ce n'est pas la CEDEAO, c'est le centre de coordination des ressources en eau qui est une direction du département de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement de la CEDEAO. C'est une diminution de budget

vis-à-vis des urgences sécuritaires que nos pays ont connu en termes de crise politique et autres. Donc c'est devant l'urgence que les budgets ont été drastiquement réduits.

Inf'O : *Mais il y a forcément un impact...*

M.S. : Bien sur, il y a un impact. Parce qu'il y avait une programmation. Ils avaient prévu des activités qu'ils ne pourront pas exécuter cette année ni dans deux ans parce qu'ils n'ont pas commencé. Quand est-ce qu'on va remettre les budgets en place pour commencer, on ne sait pas.

Inf'O : *Vous parlez de répression de ceux qui vont polluer les ressources en eau ou même de taxation. Pensez-vous que c'est une solution idoine ?*

M.S. : Dans la gestion de l'eau, il y a deux manières de faire. Il y a tout ce qui est lié au principe préleveur-payeur et il y a aussi d'un autre côté la police de l'eau. La police de l'eau qui consiste à surveiller l'usage de l'eau et la qualité de l'eau. Et c'est normal. Quand vous brûlez la feu, on vous donne une contravention. C'est exactement la même approche au niveau de la gestion de l'eau vis-à-vis des pirates d'eau et vis-à-vis de ceux-là qui polluent l'eau.

Protection de la ressource

Siméon Zoko Baoua, chef de service de la réglementation à la direction des ressources en eau au Ministère des eaux et forêts de la Côte d'Ivoire

«Il n'est pas question qu'une entreprise lambda prélève à elle seule 50 millions de mètres cube d'eau»

Interview réalisée par Anderson DIÉDRI (*Le Nouveau Courrier / Côte d'Ivoire*)

Zoko Baoua, chef de service de la réglementation à la direction des ressources en eau au ministère des eaux et forêts de la Côte d'Ivoire explique dans cette interview que l'accélération de la mise en place des mécanismes institutionnelles pourraient permettre de mobiliser les ressources financières indispensables à la protection de la ressource en eau.

Inf'O : *Quel est l'état du cadre juridique de la politique de gestion des ressources en eau en Côte d'Ivoire ?*

Zoko Baoua (Z.B.) : La Côte d'Ivoire a validé le Plan national de gestion intégrée des ressources en eau en juin 2012 et il reste son adoption par le gouvernement. Déjà en 2010, le document de politique nationale de l'eau a été validé. Le pays a adopté l'approche de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à l'instar de l'ensemble des pays de la CEDEAO depuis 1998. Aussi, la loi portant code de l'eau a été votée en 1998 ainsi que la loi sur le transfert des compétences aux collectivités décentralisées adoptée en 2003 dont on attend les décrets d'application.

En effet, la loi portant code de l'eau prévoit un mécanisme de financement de ce secteur. Il s'agit notamment de l'article 101 du code de l'eau qui précise qu'il y a des redevances relatives au prélèvement de la qualité de l'eau, de la quantité de l'eau, de l'utilisation de la force motrice de l'eau... En clair, sont concernées les activités consommatrices d'eau comme les prélèvements directs agricoles, pastoraux, industriels, les extractions privées, l'exploitation commerciale des eaux de sources (eaux minérales). Il y a aussi les activités utilisatrices et non-consommatrices d'eau : la pêche en eaux continentales et maritimes, l'aquaculture, l'hydroélectricité, la plaisance, les sports nautiques, les transports fluvio-lagunaires et maritimes, l'extraction minière et pétrolière. Et enfin les activités polluantes des ressources en eau qui concernent toutes activités qui directement ou indirectement, provoquent une modification défavorable du

milieu aquatique par l'introduction de substances nocives.

Donc il y a plusieurs secteurs qui utilisent l'eau qui normalement au regard du code de l'eau devraient payer des redevances pour une gestion durable des ressources en eau. Mais, on sort d'un conflit, l'Etat n'a pas forcément les moyens pour financer le secteur de l'eau alors qu'il y a des gros chantiers. La prise du décret portant création du Fonds et d'une Agence nationale de gestion des ressources en eau pour gérer les activi-

tés de gestion intégrée des ressources en eau aurait permis de juguler toutes les défaillances, toutes les difficultés de gestion de l'eau en Côte d'Ivoire.

Inf'O : *Est-ce que les industriels sont-ils disposés à payer ces redevances ?*

Z.B. : Nous avons entrepris avec le secteur privé une série d'ateliers pour échanger et convenir d'un minima, c'est-à-dire voire avec eux, à hauteur de combien il pourrait contribuer par rapport à l'utilisation des ressources en eau. Donc les discussions et les démarches sont en cours. Le secteur privé est associé à chaque niveau. C'est un dossier extrêmement sensible. L'Etat ne peut pas appliquer une taxe de façon systématique. Il faut que cela se fasse de façon consensuelle avec tous les acteurs au niveau du secteur de l'eau. Donc c'est ce que nous faisons. Nous avons travaillé avec l'Union des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire (UGECI), l'Union des Entreprises Forestières de Côte d'Ivoire (UNEMAF), les ONG et les autres acteurs. Une étude a été confiée au Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNETD) pour approfondir la question afin de fixer les seuils en fonction des différents secteurs d'activités. Vous verrez que par exemple dans le Bâtiment et Travaux Publics (BTP), de l'eau de surface est mobilisée pour les travaux. Pour la construction des routes par exemple, de l'eau brute est prélevée dans la forêt du Banco [Abidjan, ndlr]. Donc normalement, ce qui devrait être fait au regard du code de l'eau, c'est que ces industriels devraient payer une taxe à l'Etat. Mais aujourd'hui, cela n'est pas mis en application parce que le décret d'application du code de l'eau n'est pas encore pris.

Inf'O : *Qu'est-ce qui bloque la prise de ce décret ?*

Z.B. : Comme je le disais, ce qui bloque, c'est que notre approche est une démarche consensuelle parce que vous savez qu'il y a des grosses entreprises, donc de grands enjeux. Quand vous prenez par exemple les entreprises sucrières, le sucre c'est un produit de première nécessité. Alors on ne peut pas demander de manière unilatérale à ces entreprises de payer du jour au lendemain des redevances. Elles pourraient répercuter cette augmentation des coûts de production du sucre sur le consommateur final. Donc c'est sensible. Alors nous échangeons avec le Groupement des entreprises (l'UGECI), avec l'UNEMAF, avec les autres Confédérations. Justement c'est pour cela que nous avons confié cette étude au BNETD pour voir de façon pratique ce qui serait objectivement viable pour ces entreprises. A hauteur de combien seraient-elles prêtes à payer pour 1 mètre cube d'eau utilisée.



Zoko Baoua, chef de service de la réglementation à la direction des ressources en eau au Ministère des eaux et forêts de la Côte d'Ivoire: La Côte d'Ivoire a validé le Plan national de gestion intégrée des ressources en eau en juin 2012

Protection de la ressource

Bassin de Tinkisso

Un bel exemple de protection d'un des plus grand affluent du Niger

Raphaël KAFANDO (*Sidwaya / Burkina Faso*)

Dans le cadre de L'Initiative réduction de la pauvreté et gestion de l'environnement (PREMI), L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature met en œuvre un projet de « Restauration et paiement des services environnementaux dans le bassin de Tinkisso » (REPASE). L'objectif est de promouvoir la gestion intégrée du bassin versant du Tinkisso, afin de réduire les effets du changement climatique et d'accroître les bénéfices des communautés vivant en aval et en amont du barrage de Tinkisso.

Le Tinkisso est le plus important affluent sur la rive gauche du fleuve Niger. Il a particulièrement souffert de la rapide et profonde dégradation des écosystèmes de son bassin. A l'instar de beaucoup de fleuve du continent, le Niger prend sa source dans cet endroit. C'est pourquoi, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature à travers l'Initiative réduction de la pauvreté et gestion de l'environnement (UICN/PREMI) a pris les devants en mettant en œuvre un projet de « Restauration et paiement des services environnementaux dans le bassin de Tinkisso » (REPASE).

En expérimentant une nouvelle approche combinée de restauration biophysique des écosystèmes et de paiements pour les services environnementaux (PSE) générés, le projet REPASE veut explorer la faisabilité d'une gestion durable de son bassin versant indispensable à la réduction de la pauvreté et des effets du changement climatique.

Le projet vise également à restaurer, en priorité, les écosystèmes de la zone du réservoir du barrage de Tinkisso et d'atténuer l'impact du barrage sur les proches plaines d'inondations.

Le projet utilise des approches participative et pédagogique dans sa mise en œuvre pour favoriser la prise de conscience des communautés locales des effets néfastes des processus de dégradation des ressources dont elles dépendent pour leur survie. Une nouvelle dynamique de

collaboration étroite est développée entre les services techniques de la conservation, du développement des secteurs de l'eau, de l'agriculture et de l'élevage, qui se retrouvent tous réunis dans le projet.

Les écoulements du Tinkisso connaissent une grande variabilité en volume et en durée et de vastes dépôts de



Le Tinkisso est le plus important affluent sur la rive gauche du fleuve Niger

sable et de vase encombrant son lit et modifient la circulation des eaux dans les plaines d'inondation. La situation du bassin en amont de la rivière Tinkisso est caractéristique de la problématique de dégradation du complexe du fleuve Niger. Dans cette partie du bassin, la dégradation des écosystèmes fait reculer le bien-être des populations et aggrave leur vulnérabilité au changement climatique. En particulier la dégradation du bassin-versant du Tinkisso a entraîné l'envasement du petit-barrage de Tinkisso qui ne produit plus d'électricité que quelques heures par jour.

Protection de la ressource

De la responsabilité du secteur privé

Raphaël KAFANDO (Sidwaya / Burkina Faso)

Selon l'Organisation des Nations unies, la consommation industrielle d'eau devrait doubler d'ici à 2025, en raison des délocalisations et du développement des industries dans les pays en voie de développement. Des régions comme l'Afrique de l'Ouest devraient donc redoubler d'effort pour trouver les financements nécessaires à la préservation de la ressource. Et pour cela l'une des solutions est de faire contribuer le secteur privé qui constitue l'un des plus gros consommateurs d'eau.



Le coordonateur régional du PREMI/UICN, Maxime Somda :
«Les dispositions de la loi au Burkina prévoient un certain nombre de principes tel que ceux du « préleveur payeur » et du « pollueur payeur ».

L'eau est une ressource naturelle limitée, nécessaire à la vie et aux systèmes écologiques, et essentielle pour le développement économique et social. Malheureusement, elle est de plus en plus menacée par une croissance démographique et une urbanisation combinées, qui entraînent une demande en eau plus forte dans des régions comme l'Afrique de l'Ouest. Ainsi les écosystèmes, milieux producteurs et régénérateurs de cette ressource sont menacés, pollués et souvent même détruits, d'où la nécessité de trouver des solutions pour protéger cette ressource.

Au Burkina, la loi d'orientation sur la gestion des ressources en eau a été votée en février 2001 et formalise les principes de gestion. « Les dispositions de la loi prévoient un certain nombre de principes tel que ceux du «préleveur payeur» et du «pollueur payeur », a indiqué le coordonateur régional de l'Initiative pour la Réduction de la Pauvreté et la Gestion de l'Environnement (PREMI), Maxime Somda. Il a fait savoir que sur la base de cette disposition il y a une autre loi qui a été votée qui se nomme «contribution financière en matière d'eau». Cette disposition juridique est une taxe para fiscale prélevée auprès des gros utilisateurs d'eau au profit des agences de l'eau (structures chargées de gérer durablement les bassins hydrographiques du Burkina).

En outre, il a révélé que le premier décret qui est pris concerne le prélèvement d'eau. Il permet d'appliquer le principe du «préleveur payeur». Cela concerne non seulement les prélèvements d'eau mais aussi toutes activités qui occasionnent une modification des régimes d'eau. Selon ce décret, il faut déboursier 1FCFA pour 1m3 d'eau prélevé. L'Office Nationale des Eaux et Assainissement (ONEA) qui est assujetti à cette taxe paye en moyenne 700 millions de FCFA à l'Agence de l'Eau de Nakambé qui gère le bassin dans lequel l'ONEA prélève l'eau

pour desservir la ville de Ouagadougou. M.Somda a précisé que pour que le Burkina puisse fixer un tel taux, il a fallu faire une étude financière et économique avec l'Office national des Eaux et assainissements (ONEA) pour définir le taux à appliquer sans que cela n'ait une incidence sur la facture du consommateur. Toutefois il a souligné que pour le moment seul l'ONEA paie cette taxe.

Il existe actuellement une sensibilisation des autres gros utilisateurs pour qu'ils payent. «Mais pour que ces taux n'influencent pas les prix unitaires de l'entreprise, l'Etat est en train de travailler avec ces usagers pour trouver des taux adaptés», a attesté, le coordonateur régional du PREMI, Maxime Somda. Il a ajouté qu'il existe un autre décret qui est pris pour créer une police de l'eau. Maintenant il y a un travail qui est en train d'être fait pour l'applicabilité de ce décret. Il a même révélé que les rapports sur la police de l'eau ont été validés et seront déposés au Conseil national de l'eau qui regroupe tous les acteurs de l'eau (l'Etat, les privées, les ONG...). Par ailleurs, il a expliqué que la loi dispose que l'on ne doit pas taxer les consommations d'eau domestique. Le consommateur peut donc prélever jusqu'à 2000 m3 d'eau par jour sans être taxé. Ce qui signifie que la loi a néanmoins préservé le caractère social de l'eau.

Les réticences du secteur privé

Contrairement au Burkina, même si le cadre juridique est planté en Côte d'Ivoire, les décrets d'application n'ont pas encore été pris à cause des péripéties politiques que le pays a connues. Le chef de service de la réglementation à la Direction des Ressources en Eaux en Côte d'Ivoire, Zoko Baoua a indiqué que le secteur privé a été impliqué dans une étude qui permet de savoir comment ces structures sont prêtes à déboursier en rapport avec leur consommation d'eau. «C'est en fonction de ces seuils que nous allons fixer les redevances. La principale difficulté est que beaucoup de ces entreprises pensent que payer une redevance va grever leur budget», a-t-il avoué. Argument que confirme le directeur de production d'Abidjan de la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI), Olivier François Gosso. «Nous sommes d'accord pour le principe du «préleveur payeur», mais s'il y a une taxe à payer cela risque de se répercuter sur la facture d'eau », a-t-il averti. Il se dit conscient de la nécessité de protéger la ressource pour les générations futures, cependant, il a souhaité que chaque acteur joue son rôle, c'est-à-dire l'Etat, le consommateur et l'entreprise. Il a suggéré que compte tenu du fait que c'est l'Etat ivoirien qui définit la politique de l'eau et qui fixe les prix, qu'il puisse également créer l'environnement juridique nécessaire pour appliquer cette loi. En somme, une volonté politique est nécessaire dans tous les Etats Ouest-Africains pour obliger chaque acteur à jouer son rôle dans la protection de la ressource.

Financement de l'eau

CÔTE D'IVOIRE

Un besoin de 645 milliards FCFA pour atteindre 82% d'accès à l'eau potable

Par Mohamed Muthar JALLOW (Gambia Now / Gambia)

L'Etat de Côte d'Ivoire aura besoin de 645 milliards F CFA pour atteindre 82 pour cent d'accès à l'eau potable pour sa population d'ici 2015. C'est ce qui ressort de la communication de N'dri Koffi, Président du Programme National du Partenariat Mondial de l'Eau, Côte d'Ivoire à Abidjan.

«Très peu de pays pourraient atteindre la cible des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici 2015 et la situation pourrait même s'aggraver en Côte d'Ivoire à cause de la crise qu'elle a vécu», a fait savoir le président du programme national du partenariat mondial de l'eau en Côte d'Ivoire, N'Dri Koffi.

M. Koffi a poursuivi en disant que beaucoup d'investissements ont été faits dans le secteur de l'eau au cours de ces dernières années, et que bien que la Côte d'Ivoire ait enregistré depuis 1973 d'importantes réalisations en matière d'amélioration des systèmes hydrauliques aussi bien villageois qu'urbains, le pays a connu une grave régression à cause de la guerre.

Il a expliqué que les critères du réseau villageois d'approvisionnement en eau consistent à avoir des puits couverts à pompes manuelles pour les localités de 100 à 600 habitants; un réseau électrique de forage pour celles de 1000 à 4000 habitants et des réseaux de distribution d'eau gérés par la SODECI (la société nationale de distribution d'eau de la Côte d'Ivoire chargée de la distribution de l'eau en milieu urbain en Côte d'Ivoire) pour les localités électrifiées d'au moins 4.000 habitants.

Il a expliqué en outre que des comités villageois de gestion de l'eau ont été mis en place, des mécaniciens de zone formés et des boutiques de pièces détachées ouvertes pour les communautés, ajoutant qu'en fin 2012, environ 618 millions de personnes avaient accès à l'eau potable dans les zones rurales.

Le chef du service ivoirien des dépenses publiques, M. Seydou Dembélé a également confirmé que la couverture totale dans le secteur de l'eau en Côte d'Ivoire est d'environ 66 pour cent dans les zones rurales et 76 pour cent dans les zones urbaines et qu'ils envisagent d'atteindre 82 pour cent d'ici 2016.

Il a dit que l'accès à l'eau est une préoccupation prioritaire pour le gouvernement et que des efforts sont déployés à Abidjan pour résoudre les problèmes de distribution de l'eau.

«Le Programme d'Urgence du Président a accepté engager 40 milliards F CFA pour la réhabilitation des infrastructures hydrauliques à Abidjan et 20 milliards pour le financement de la réhabilitation des canalisations, la



construction de nouveaux forages pour les zones rurales” a-t-il déclaré. Cependant, au cours d'une visite de terrain le mercredi 3 juillet 2013, certains quartiers de Koumassi ont déploré les coupures d'eau ou l'insuffisance de l'approvisionnement en eau dans les bidonvilles d'Abidjan, dans la commune de Koumassi en particulier.

Ils se sont plaints en disant que non seulement les habitants qui n'ont pas de robinets souffrent mais aussi les propriétaires de cour qui disposent de robinets à la maison sont logés à la même enseigne.

«La SODECI a installé ses compteurs hors de nos maisons et les gens qui ont désespérément besoin d'eau viennent pour vandaliser ces compteurs pour prendre de l'eau pour leur propre consommation et d'autres à des fins commerciales” ont déclaré certains membres des communautés.

Le premier adjoint au maire de la commune de Koumassi a révélé que cette commune n'a pas les capacités de fournir de l'eau aux quartiers et que c'est la SODECI qui est mandatée par l'Etat pour fournir ces installations aux communautés.

Il a répété que le Gouvernement central est chargé de la distribution de l'eau aux quartiers à travers la SODECI.

Financement de l'eau

Le Gouvernement ivoirien doit 24 milliards F CFA de factures d'eau impayées

Par Edmund SMITH-ASANTE (ghanabusinessnews.com / Ghana)

A l'instar de la plupart des pays africains où l'Etat est le plus grand consommateur d'électricité, la Côte d'Ivoire ne fait pas exception et se révèle être un mauvais payeur. Résultat, en 2010, le gouvernement ivoirien devait à la société de distribution d'eau du pays la SODECI (Société de Distribution d'eau de Côte d'Ivoire), la somme de 40 milliards en factures d'eau impayées.

«En 2009 une dette totale de 11 milliards FCFA était impayée mais elle s'était réduite à 10 milliards FCFA en 2010, ensuite à 9 milliards en 2011 pour revenir à 10 milliards en 2012, l'encours de la dette se situant à 40 milliards», telle est la révélation faite par Seydou Dembélé, Chef du Service des Dépenses Publiques, Département des Ressources en Eau en Côte d'Ivoire. Ce montant comprend les factures d'eau impayées des écoles, des hôpitaux et des établissements publics, accumulées pendant plusieurs années.

Cependant, bien que le gouvernement ivoirien ait depuis cette année-là commencé à éponger sa dette auprès de cette société, il reste encore un montant considérable à payer.

Ces informations ont été données au cours d'un atelier de formation par Seydou Dembélé, Chef du Service des Dépenses Publiques, Département des Ressources en Eau de la Côte d'Ivoire.

Ce fonctionnaire de l'Etat ivoirien a cependant ajouté qu'une partie de cette grosse dette est due au gaspillage et aux branchements illégaux.

S'exprimant au sujet des mécanismes de financement de l'eau, M. Dembélé a révélé qu'à cause des branchements illégaux, l'Etat perd environ 3 milliards chaque année tandis que 100 km de canalisations sont détruits.

Il a regretté le fait que les gens arrêtés pour cause de branchements illégaux ne soient pas poursuivis parce qu'il n'y a pas de loi qui les rend passibles de peines judiciaires. Pour des branchements illégaux que les gens effectuent, il n'y a pas de compteurs d'où l'impossibilité pour les prestataires du service de connaître le volume d'eau utilisé pour pouvoir les facturer a-t-il déclaré. Il a révélé que dans le but de mettre fin à l'accumulation des dettes, le gouvernement a commencé à rembourser en payant 600 millions F CFA sous forme de facture d'eau mensuelle à la société.

Faisant allusion aux populations privées d'accès à l'eau, il a déclaré que le pays connaît actuellement un déficit de 30%.

M. Dembélé a dit que pour combler ce déficit, le gouvernement a reçu des financements de la Banque Islamique de Développement, de la Banque Arabe de Développement et de la Banque Mondiale, mais tout cela ne suf-



Seydou Dembélé (à droite), Chef du Service des Dépenses Publiques, Département des Ressources en Eau en Côte d'Ivoire.

fit pas pour satisfaire les besoins de la population abidjanaise.

Malgré la dette du gouvernement auprès de la société de distribution d'eau, M. François Olivier Gosso, Directeur de la Production d'Abidjan à la SODECI a indiqué pendant une visite à l'usine de traitement de l'eau de Djibi, propriété de la société, qu'ils n'avaient jamais connu un arrêt de production.

Alors qu'en 2008, la couverture en eau en Côte d'Ivoire était de 61%, elle est actuellement de 66% et l'OMD qu'il espère atteindre d'ici 2015 pour une population d'environ 20 millions de personnes, est de 82,5%.

La SODECI a fourni pendant plus de 30 ans, un service d'approvisionnement en eau à la communauté urbaine de la Côte d'Ivoire, en commençant par un contrat de bail qui a duré environ 25 ans. Ce contrat a été transformé en concession en 1987. La Banque Mondiale et d'autres institutions financières internationales travaillent également en partenariat avec l'agence d'eau à travers le financement des investissements dans l'approvisionnement en eau.

Financement de l'eau

SODECI-ONEP, un partenariat public privé qui devrait faire tâche d'huile

Par Edmund SMITH-ASANTE (*ghanabusinessnews.com / Ghana*)

La Société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire (SODECI) et l'Office national de l'eau potable (ONEP) du gouvernement ivoirien travaillent en tandem pour que chaque ivoirien puisse bénéficier de l'eau potable à pris social.

Pour quelqu'un qui vient pour la première fois à l'usine de traitement de l'eau de Djibi située au Nord Est d'Abidjan, la capitale de la Côte d'Ivoire, seul l'énorme et imposant réservoir en béton armé et en forme d'entonnoir installé en hauteur indique qu'il s'agit d'une infrastructure hydraulique. En d'autres termes, vue de l'extérieur, l'usine ne ressemble pas à une installation classique de traitement de l'eau avec de très grands bassins circulaires remplis d'eau sale prélevée dans les fleuves et qui attend d'être purifiée pour une distribution aux communautés disposant d'un branchement au réseau d'adduction d'eau.

Cela est dû au fait que l'eau qui est traitée dans cette usine pour être utilisée est prélevée à 80 mètres de profondeur et non des sources d'eau de surface comme les fleuves ou les rivières qui sont facilement polluées.

Avec une superficie modeste, l'usine ultra-moderne et automatisée de traitement de l'eau de Djibi a plutôt plusieurs réservoirs métalliques peints en bleu et placés en hauteur avec des canalisations interconnectées de tailles différentes dont le contenu n'est pas visible à moins de les escalader.

Il est cependant intéressant de constater que cet assemblage métallique compact a coûté environ 20 milliards F CFA pour sa mise en place et fournit en moyenne 340.000m³ d'eau à la population abidjanaise quotidiennement.

Un commerce rentable

Ces gros investissements qui ont commencé à fonctionner le 22 septembre 2012 ont été rendus possibles grâce à un partenariat réussi entre une société semi-privée la SODECI (La Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire) et le gouvernement ivoirien à travers son agence l'ONEP (Office National de l'Eau Potable). Tout a commencé quand un bail accordé à la société SAUR de



Bouygues en 1959 pour fournir de l'eau à la ville d'Abidjan, a été transféré à la Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI) après les indépendances en 1960, avec un total de 4.000 clients. SAUR à son tour est devenue le principal acteur de la SODECI jusqu'aujourd'hui et en 1961, le contrat a été étendu à cinq autres communes.

En 2009, la SAUR détenait 47% des actions de la société contre 8% pour le Gouvernement et le personnel et 45% pour les investisseurs privés. Pendant ce temps, le contrat de bail qui a évolué pour couvrir les services de voirie, a été converti en 1987 en une concession entière d'une durée de vie de 20 ans, renégociée en 2007.

Selon un rapport de la Banque Mondiale de 2009, bien que le contrat de bail semble avoir assuré un service de base, il n'a pas donné à la SAUR un levier suffisant pour gérer la société selon des critères commerciaux et ce, pendant les trois premières décennies où la SODECI a dû dépendre des subventions de l'Etat.

En conséquence, le rapport intitulé "Partenariat pour l'eau en Côte d'Ivoire – Leçons tirées de 50 ans de fonctionnement privé réussi" dit que la Banque Mondiale a soutenu le refinancement de la SODECI sur la base de la transformation du contrat de bail en pleine concession afin d'op-

timiser le contrôle de la gestion de la SAUR. Cela a été fait sous forme de composante additionnelle du programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale dans le pays.

La SODECI ne reçoit plus aujourd'hui des subventions de l'Etat pour son fonctionnement et auto-finance toutes les dépenses d'investissement convenues.

Pendant toute la durée des contrats de bail et de concession cependant, le champ d'action et la clientèle de la SODECI ont continué à s'élargir et en 1973, la société desservait 40.071 clients dans 38 quartiers, passant à 345.000 clients dans 409 quartiers en 1997. En 2000, la SODECI avait 500.000 branchements qui sont passés à 554.000 en 2006.

En l'an 2000, la SODECI gérait également plus de 300 réseaux d'approvisionnement en eau courante à travers le pays, avec une augmentation du nombre de branchements individuels de 5 à 6 pour cent par an. La société dessert 70 pour cent des sept millions des habitants du pays vivant en zone urbaine à cette époque dont deux millions à Abidjan et le reste dans des localités de 5.000 à 400.000 habitants.

Pendant une visite à l'usine de traitement de l'eau de Djibi de la SODECI le mercredi 3 juillet 2013 M. François Olivier Gosso, Directeur de la Production d'Abidjan de la SODECI, gestionnaire de l'usine a dit qu'en 2012 seulement, la société a pu produire 140 million de m³ d'eau pour la population de la Côte d'Ivoire.

Il a révélé que bien qu'Abidjan ait un besoin de 500.000 m³ d'eau quotidiennement, l'usine ne produit à partir de ses neuf centres de production de haute capacité et quatre centres de faible capacité, que 340.000 m³ d'eau en moyenne chaque jour, ce qui représente cependant une amélioration par rapport aux 320.000 m³ qu'elle produisait initialement.

L'engagement de l'Etat

M. Olivier Gosso a marqué son optimisme en disant que d'ici à 2015 le déficit en matière d'approvisionnement en eau sera résolu grâce aux nombreux investissements que le gouvernement est entrain de faire.

"Nous espérons pouvoir équilibrer le coût de la production avec la demande au début de 2016," a-t-il indiqué.

Il estime par ailleurs, qu'un autre rôle de l'Etat dans ce partenariat est de s'assurer que la SODECI respecte le contrat signé avec l'Etat à travers son agence, l'ONEP.

L'ONEP est également chargée de la mise en œuvre de la politique de l'eau du pays et des redevances payées par les consommateurs à travers les factures qu'ils payent pour obtenir de l'eau traitée. Comme pour toute entreprise humaine, l'usine est face à quelques menaces. M.Gosso a confié aux journalistes en visite que les puits de l'usine qui sont censés être protégés sont aujourd'hui agressés par les populations. *"Par conséquent dans les zones où la protection hygiénique n'est pas bien faite, la voirie laisse à désirer, nous courons un grand risque de pollution, ce qui représente des dangers,"* a-t-il déclaré.

"Vous avez également des usines qui viennent s'installer à côté des puits. Et parfois nous évacuons certaines eaux du réseau parce qu'elles sont polluées. C'est donc un processus de production qui est exposé à tous les risques," a déclaré le responsable de la production de la SODECI.

Il a ajouté que si rien n'est fait immédiatement, l'eau finira par coûter très cher et nos enfants paieront dix ou cinq fois plus que ce que nous payons actuellement. *«Si nous aimons donc nos enfants, je pense que des mesures doivent être immédiatement prises. Toute eau peut être traitée mais c'est le coût qui en pâtit»*, a souligné, M. Gosso.



Financement de l'eau

Fraude, défaut de maintenance

La grande équation de l'eau non facturée

Par Khalilou DIAGANA (*cridem.org / Mauritanie*)
Jedna DEIDA (*Le Quotidien de Nouakchott / Mauritanie*)

L'eau non facturée est une équation à plusieurs inconnues pour les sociétés africaines de distribution de l'eau. La moyenne varie d'une société à une autre. Il est impérieux de trouver la solution du fait que des millions d'africains n'ont pas accès à cette ressource.



Les représentants de la commune de Koumassi ont également remis sur la table la cherté des factures d'eau.

«J'ai un compteur. Je suis abonné. Mais aucune goutte ne coule de mon robinet », a déclaré, mercredi 03 juillet, Hammar Cissé, chef d'un quartier à Koumassi, une commune d'Abidjan d'environ 500.000 habitants. Pour avoir de l'eau, le vieux chef de quartier affirme faire recours «à ceux qui ont des moteurs parallèles».

«A des degrés divers, toutes les sociétés africaines productrices et distributrices d'eau potable en souffrent», a déclaré François Gosso, président du Groupe de travail traitant de la question au niveau de l'Association africaine de l'eau (AAE). Les taux de cette eau non facturée en Afrique, selon François Gosso, varient entre 15 et 70%. La moyenne est estimée entre 40 et 50%. L'eau non facturée ou non comptabilisée, a pour causes «les branchements directs, les fuites). Cette eau représente «la différence entre le volume entrant dans le système de distribution et le volume facturé aux abonnés.»

40 à 50% de pertes, c'est un véritable gâchis que l'AAE veut combattre avec l'appui de l'USAID. «Avant de faire de nouveaux investissements, il faut d'abord réduire les pertes. Nous allons d'abord faire le point sur ce que nous produisons, ce que nous distribuons ; et, après cette évaluation, voir comment réduire les pertes» explique Gosso.

L'AAE qui regroupe 80 membres, venant d'une trentaine de pays, a entamé des audits des sociétés de distributions d'eau en leur soumettant des questionnaires. Ces audits

ne sont pas terminés mais, selon Monsieur Gosso, une première classification a été dégagée. Il y a d'abord les sociétés qui n'ont aucune approche sur la question des eaux non facturées. Ensuite, celles qui ont des plans mais pas les moyens de les mettre en œuvre. Enfin, celles qui ont une bonne maîtrise du problème de ces eaux non facturées.

Lors de la visite de Koumassi, le chef d'un quartier de la commune a invoqué le coût élevé du compteur.

Les représentants de la commune de Koumassi ont également remis sur la table la cherté des factures d'eau. Ceux parmi eux, qui vivent dans des zones non encore raccordées aux réseaux d'adduction d'eau, se sont également plaints.

En réponse aux habitants de sa commune, le premier adjoint au maire de Koumassi, Kouassi Aboua, endosse cette responsabilité à l'Etat : «c'est l'État ivoirien qui a compétence en matière d'eau, la décentralisation n'est pas encore effective...»

Mauritanie, la «Gazra» (fraude) s'étend au réseau d'adduction d'eau potable!

La poussée démographique à Nouakchott où vit un tiers de la population mauritanienne estimée à trois millions d'habitants, a décuplé les besoins en eau de la ville. Mais malgré les efforts de financement nationaux et dans le cadre du partenariat bilatéral et multilatéral pour financer l'eau, cette denrée est souvent soutirée par les populations riveraines pour satisfaire leurs besoins de boisson et de maraîchage.

En l'absence de statistiques officielles sur les pertes enregistrées par la SNDE (Société Nationale de l'Eau), on s'accorde à dire que les coûts non recouverts sont à l'origine d'une grande part du déficit d'exploitation pour l'entreprise. Pour pallier ce détournement des eaux, la SNDE mène, de temps à autre, des campagnes de sensibilisation à l'endroit des populations sur les risques de poursuites judiciaires encourus par les contrevenants. Mais jusqu'à nos jours, la SNDE semble prêcher dans un désert. Les pauvres populations font la sourde oreille. Les factures salées et les mentalités anachroniques sont une entrave au respect de la législation en la matière.

Gouvernance

Plus de 9 milliards de FCFA de gaspillage dans la distribution

Par TOUSSAINT N'GOTTA (*Le Temps / Côte d'Ivoire*),
Fanta DOSSO (*AFP / Côte d'Ivoire*)
& G. DE GNAMIEN (*L'inter / Côte d'Ivoire*)

La Côte d'Ivoire perd annuellement près de 9 milliards de FCFA dans la distribution de l'eau potable dans les ménages, en raison d'un trop grand gaspillage orchestré par les établissements publics du pays.



Tout gaspillage de l'eau est passible d'une peine d'emprisonnement d'un (1) mois à six (6) mois et d'une amende de trois cent soixante mille (360.000) Fcfa à dix (10) millions de fcfa ou de l'une de ces deux peines seulement

9 milliards de FCFA que la Côte d'Ivoire perd chaque année pour des raisons de gaspillage d'eau. Ce sont les révélations faites par Olivier François Gosso, directeur de la production Abidjan de la Société de Distribution d'eau en Côte d'Ivoire (SODECI). Les établissements et les services publics, notamment dans les universités publiques, les camps militaires ont été pointés du doigt par les experts, soulignant que cette situation constituait un véritable frein à la protection des ressources. «Le taux de gaspillage de l'eau a atteint un niveau évalué à 60%», ont estimé M. Gosso. Toute chose qui coûte, selon ces experts des milliards de FCFA à l'Etat. C'est pour faire face à de telle situation que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Partenariat régional de l'eau pour l'Afrique de l'ouest (GWP/AO) utilise «la sensibilisation comme une arme forte pour enrayer le phénomène».

Toutefois, reconnaît les experts «Le chemin est encore long» pour atteindre l'objectif visé. Pour l'heure, la seule alternative pour endiguer le phénomène passe, selon les panélistes «par une meilleure gouvernance et un financement plus adéquat du secteur de l'eau et à la promotion de la Gestion intégrée des ressources en eau (Gire). Selon les décrets d'application de la loi N°98-755 du 23 décembre

1998 portant code de l'eau, l'article 45 stipule que «Tout gaspillage de l'eau est interdit. L'autorité peut, par voie réglementaire déterminer les conditions à imposer aux particulier, aux réseaux et installations publiques et privées afin d'éviter ce gaspillage». Quand à l'article 120, il stipule que «Tout gaspillage de l'eau est passible d'une peine d'emprisonnement d'un (1) mois à six (6) mois et d'une amende de trois cent soixante mille (360.000) Fcfa à dix (10) millions de fcfa ou de l'une de ces deux peines seulement».

Toutefois, ces mécanismes présentent une faille. Une absence du cadre institutionnel solide dans le secteur de l'eau ouvre la voie aux conséquences suscitées. Face à ces constats, il est clair qu'une solution durable passe par une meilleure gouvernance et un financement plus adéquat du secteur de l'eau et à la promotion de la Gestion intégrée des ressources en eau (Gire).

Gouvernance

Financement de l'eau et protection de la ressource

Un défi à relever en Afrique de l'Ouest

Par Kayode ABOYEJI (*News Watch / Nigeria*)

Les aiguilles de la montre tournent inexorablement vers 2015, l'année où les Etats membres des Nations Unies devront avoir réduit de moitié le nombre de personnes dépourvues d'accès à l'eau potable, dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement mais force est de constater qu'il existe encore des faiblesses dans la coordination, la gouvernance, la législation et le financement du secteur de l'eau.

L'accès à l'eau potable n'est pas une réalité pour tous les africains. De plus la protection de la ressource en eau et son financement constitue actuellement des défis que les pays africains, particulièrement ceux de l'Afrique de l'Ouest doivent relever. L'un des domaines clés qui avait été identifié dès le départ pour aider les pays dans le domaine de la gestion de l'eau et de la protection de la ressource, en particulier dans la sous-région ouest africaine, était la mise en place d'un système de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au niveau national et sous-régional.

La GIRE est un processus qui encourage le développement et la gestion coordonnés de l'eau, des terres et des ressources y relatives afin de maximiser le bien-être économique et social qui en découle de manière équitable sans compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux.

Bien que certains pays de la région soient très avancés dans l'initiative GIRE, d'autres sont à la traîne, en particulier dans l'atteinte de la cible des OMD.

Le scénario régional

Actuellement, certains pays sont sur la bonne voie pour atteindre l'OMD relatif à l'eau et à l'assainissement tandis que d'autres sont totalement hors course.

Par exemple, le Ghana serait aujourd'hui à 82 pour cent en termes d'approvisionnement en eau, un niveau légèrement au-dessus de l'OMD pour le pays. De même, la Côte d'Ivoire selon les responsables gouvernementaux, est actuellement à 66 pour cent même s'il s'efforce d'atteindre 82 pour cent d'ici 2016 si l'on prend en compte les investissements actuels dans le secteur.

Au Sénégal, l'approvisionnement en eau dans les centres urbains serait suffisant alors que dans les zones rurales, les défis demeurent en la matière. La Mauritanie par contre serait aujourd'hui loin de l'objectif visé. Le Burkina Faso est en revanche proche du but.

Le cas du Nigéria

Au Nigeria, la couverture en eau et assainissement est présentement parmi les plus faibles du monde. Selon le rapport conjoint 2008 de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS/UNICEF) /JMP, le Nigeria est classé au rang des derniers 25 pays à travers le monde en termes de couverture en eau et assainissement.

Selon la Banque Mondiale, en 2011 les infrastructures de production d'eau au Nigéria étaient rarement exploitées à plein

régime à cause des pannes des équipements ou du manque d'électricité ou de carburant pour le pompage.

Au rythme actuel de progrès, le Nigéria pourrait selon les prévisions atteindre les OMD dans 27 ans mais pour l'OMD relatif à l'assainissement, le pays ne pourrait l'atteindre que dans 124 ans. Les investissements annuels dans les projets portant sur l'eau et l'assainissement au niveau fédéral du Nigeria s'élevaient à 71 milliards de ₦ soit 455 millions \$ en 2012 et 113 ₦ milliards soit 724 millions \$ selon le budget provisoire de 2013. Cela laisse un manque à gagner de 319 milliards ₦ soit 2,04 milliards \$ selon les estimations des OMD.

Dans la plupart de ces pays, même si les gouvernements et les donateurs accordent beaucoup d'attention au financement de l'approvisionnement en eau, peu ou pas d'attention est accordée à la gestion de la ressource pour une utilisation future. Les activités humaines dans une très grande mesure par exemple, ont contribué à la pollution de la plupart des ressources en eau.

Le point de vue des experts

A la cérémonie d'ouverture de cet atelier de cinq jours, Ndri Koffi du Partenariat Mondial de l'Eau, Côte d'Ivoire, a souligné qu'une bonne gestion de l'eau nécessite un financement et une gestion de la ressource. M. Koffi a ajouté que le thème de l'atelier était tout à fait pertinent, car la rencontre se tient en particulier au moment où la plupart des pays de la région sont en train de financer l'eau à travers la GIRE.

Le Coordonnateur de l'Initiative pour la Réduction de la Pauvreté et la Gestion de l'Environnement (PREMI) de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Maxime Somda, a quant à lui déclaré que les ressources naturelles jouent un rôle important dans l'économie de l'Afrique de l'Ouest.

M. Somda a noté que parmi toutes les ressources, l'eau joue un rôle important dans la vie des populations mais que la ressource est affectée par la pression démographique, l'action humaine et le phénomène de changements climatiques.

Prof. A. B. Goula, enseignant d'hydrologie à l'université d'Abidjan, a expliqué qu'aucun pays de la région n'a accordé beaucoup d'attention à la protection de la ressource en eau.

Le Chargé de Communication du GWP/AO, M. Sidi Coulibaly a également souligné qu'au cours de ces cinq dernières années, son organisation a aidé les pays de la région à élaborer leurs plans nationaux de GIRE, que certains selon lui, ont achevé et d'autres pas encore.

QUELLE PLACE POUR L'EAU DANS LES PRIORITES ?



Gouvernance

Accès à l'eau potable en Côte d'Ivoire De la nécessité d'une synergie d'action des acteurs

Par Germaine BONI (*Fraternité Matin / Côte d'Ivoire*)

A Abidjan en Côte d'Ivoire, un atelier co-organisé du 1^{er} au 5 juillet par le Partenariat mondial de l'eau, section Afrique de l'Ouest (GWP/AO) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), s'est penché entre autres sur la problématique de la pluralité des institutions gérant la ressource en eau.

Des bassines, des sceaux et tous autres récipients sur la tête. Des femmes accompagnées de leurs enfants prennent d'assaut les bureaux de la Société de distribution d'eau en Côte d'Ivoire (SODECI). ...Pour crier leur ras-le-bol : «*On n'a pas d'eau depuis des jours, on ne se lave pas, on ne boit pas, mais on reçoit toujours des factures qu'on nous demande de payer... On est fatigué de tout cela. On veut de l'eau, on veut de l'eau !*».

Ces scènes sont récurrentes dans certains quartiers des communes d'Abobo, Yopougon, Koumassi, Cocody extension où le manque d'eau est criard. Le réflexe de ces populations dans ce cas est de se diriger vers la SODECI qui a l'exclusivité de la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire national. En réalité les acteurs sont certes nombreux dans le secteur de l'eau, mais la méconnaissance de leurs rôles par la population conduit donc à ces genres de scènes de protestation, quand les robinets sont à sec. «*Nous sommes des fermiers, en tant que tels, nous ne faisons pas d'investissements. Nous utilisons les infrastructures que l'Etat met à notre disposition pour distribuer l'eau aux populations. Quand il y a un problème sur ces infrastructures qui perturbent le réseau de distribution, nous donnons l'alerte à l'Etat*», a répondu en substance le directeur de la production de la Sodeci, à Abidjan, Olivier Gosso. Il s'est exprimé dans le cadre de l'atelier sous-régional de renforcement des capacités des média portant sur «*le financement de l'eau et la protection de la ressource en Afrique de l'ouest*».

Au niveau réglementaire, le code de l'eau adopté en 1998 souffre toujours de l'absence de décrets d'application. La gestion de la gouvernance de l'eau se fait donc au goût de l'acteur ou de l'usager et sans contrôle véritable.

Au niveau institutionnel, la question de l'eau étant transversale, elle est gérée par plusieurs ministères techniques en Côte d'Ivoire. Notamment le ministère des Infrastructures économiques. L'on se souvient de nombreux programmes conduits par ce ministère, avec à sa tête Partick Achi à travers le développement et l'installation de l'hydraulique villageoise (Hv) et l'hydraulique villageoise améliorée (Hva). Les ministères des eaux et forêts et celui en charge de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable dispose chacun, d'une direction de l'eau. Ces directions se chargent de la gestion, de la protection de l'eau, en tant que ressource naturelle qui a besoin d'être protégée. Mais pour centraliser ses actions et faciliter l'accès à l'eau potable, l'Etat ivoirien a jugé utile de mettre en place une institution, l'Office national de l'eau potable (ONEP) en 2006. L'ONEP a pour objet d'apporter à l'Etat et aux collectivités décentralisées son assistance en vue d'assurer l'accès à l'eau potable à l'ensemble de la population ainsi que la gestion du patrimoine public et privé de l'Etat dans le secteur de l'eau potable.

Ses missions sont donc multiples. Les principales tournent autour de la planification de l'offre et de la demande en matière d'eau potable.



Les participants à l'atelier ont recommandé qu'une synergie d'action soit de mise entre tous les acteurs qui gèrent les ressources en eau

Le contrôle et le suivi des différents contrats de délégation des services, la gestion comptable et financière des investissements dans le secteur de l'eau potable, le contrôle, la protection et la surveillance des ressources en eau susceptibles de servir à la production d'eau potable, relèvent également des prérogatives de l'Etat, par l'entremise de l'ONEP.

En dépit de ces missions jugées nobles, l'ONEP reste méconnue des ivoiriens. C'est pourquoi Marcello Rocca, responsable de projet à l'UICN recommande que le dialogue entre les différents acteurs de l'eau (Etat, secteur privé et société civile), soit de mise pour mieux protéger la ressource.

Gouvernance

Les branchements illégaux au réseau d'adduction d'eau Un phénomène qui coûte 3 milliards F CFA à la Côte d'Ivoire par an

Par Emelia ENNIN ABBEY (Daily Guide / Ghana)

Les nombreux branchements illégaux au réseau d'adduction d'eau par les habitants de la plupart des zones urbaines de la Côte d'Ivoire coûtent à l'économie ivoirienne 3 milliards F CFA chaque année. Pire, l'Etat ivoirien semble impuissant face à ce phénomène.

La Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire (SODECI), la principale société de distribution d'eau potable chargée de l'approvisionnement en eau des zones urbaines de la Côte d'Ivoire tire la sonnette d'alarme. Environ un quart de l'eau qu'elle produit est perdue à cause des branchements illégaux au réseau d'adduction d'eau.

François Olivier Gosso, Directeur de la Production à la SODECI, dans une interview accordée aux journalistes qui ont participé au 7ème atelier de renforcement des capacités des professionnels des medias venus de 12 pays africains en juillet 2013, a révélé que 25% de l'eau produite sont perdus à travers les branchements illégaux qui coûtent à la société 3 milliards F CFA chaque année.

L'atelier dont le thème était "Financement de l'eau et protection de la ressource en Afrique de l'Ouest" était organisé par le Partenariat Mondial de l'Eau, section Afrique de l'Ouest (GWP-WA), en collaboration avec le Programme de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature pour l'Afrique de l'Ouest et

Centrale (UICN-PACO), dans le but de renforcer les capacités des journalistes afin qu'ils comprennent les besoins financiers des différentes activités du secteur de l'eau.

Pendant les cinq jours de formation, les participants ont examiné la nécessité d'apporter une réponse de tous les acteurs aux besoins financiers des différentes activités du secteur de l'eau, de manière à assurer une utilisation et une gestion équilibrée et durable des ressources en eau pour réduire la pauvreté, garantir le développement socio-économique et l'intégration régionale ainsi que la protection de l'environnement.

S'exprimant sur la menace que posent les branchements illégaux pour la société de distribution d'eau et pour le gouvernement, M. Gosso a expliqué qu'il est impossible de faire payer l'eau à ces derniers car ils ne possèdent pas de compteur.

Pour réduire les activités des habitants impliqués dans les branchements illégaux au réseau d'adduction d'eau, un groupe de travail a été mis en place pour faire des tournées et débrancher ces usagers.

Toutefois, le problème des branchements illégaux au réseau d'adduction d'eau n'a pas été résolu malgré les efforts déployés et Seydou Dembélé, Chef du Service des Dépenses en Eau du Gouvernement Ivoirien a déclaré qu'une bonne réglementation était la meilleure approche.

"Il n'y a pas de loi sur les branchements illégaux au réseau d'adduction d'eau," a-t-il indiqué.

"Le fait est que vous ne pouvez pas poursuivre les gens qui sont pris en train de prélever l'eau illégalement, ce qui signifie que tous les efforts que nous sommes en train de faire ne peuvent pas produire les résultats escomptés," a-t-il regretté.

Pour l'instant, selon M. Dembélé tout ce qui est fait, c'est de tout simplement débrancher les branchements illégaux et confisquer les tuyaux que les fautifs ont utilisés.



Pollution

Villes africaines : L'urbanisation anarchique menace la quantité et la qualité de l'eau

Par Théodore KOUADIO et Maryam COULIBALY (*Fraternité Matin et AIP / Côte d'Ivoire*)

Dans la plupart des pays du continent, de l'Afrique de l'ouest aux Grands lacs, en passant par le centre, l'urbanisation anarchique des capitales menace les nappes phréatiques qui approvisionnent très souvent les villes en eau potable. Abidjan, la capitale économique de la Côte d'Ivoire n'y échappe pas.

Comment les constructions anarchiques peuvent-elles menacer les nappes phréatiques ? En d'autres termes, comment l'urbanisation anarchique peut-elle être à la base de la réduction et de la pollution des ressources en eau souterraine ?

L'urbanisation et l'activité humaine dans ces nouveaux quartiers qui sortent de terre entraînent des incidences sur le cycle de l'eau. L'un des bouleversements auxquels on assiste est le très fort prélèvement de l'eau dans les nappes aquifères.

Ainsi, l'urbanisation anarchique crée un besoin croissant en ce qui concerne ce précieux liquide. De sorte que les pompages dans les réserves souterraines en eau sont effectués pour des usages divers. « Très souvent les prélèvements dépassent les possibilités de réalimentation », explique Dr Kouadio Ernest, un expert ivoirien en eau souterraine. Avant de préciser qu'il s'ensuit alors une diminution du niveau de l'eau des nappes phréatiques.

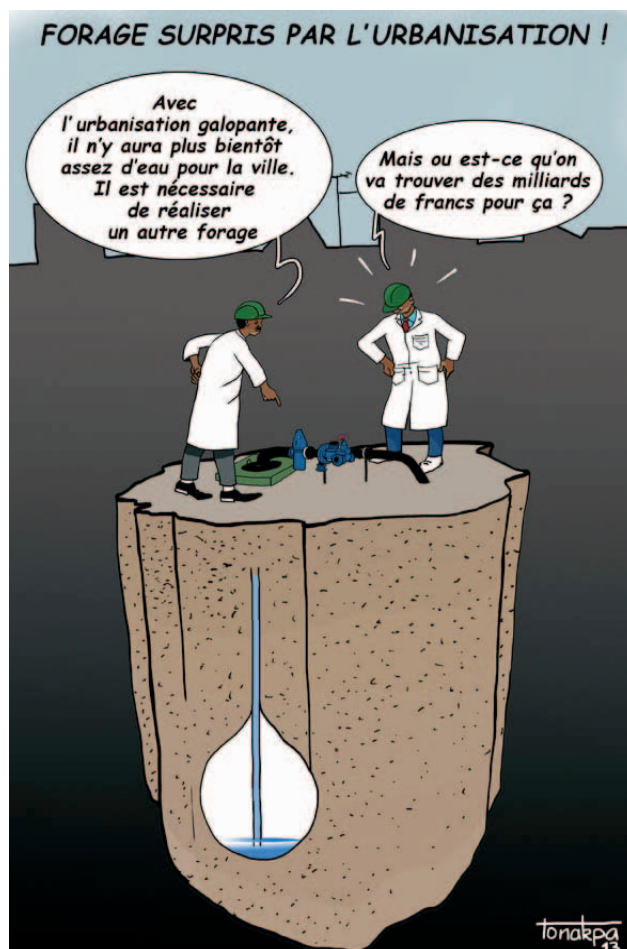
Ce d'autant qu'avec les constructions sans respect des plans directeurs, des infrastructures routières, des surfaces couvertes de revêtements imperméables, entre autres, la quantité d'eau qui ruisselle après les précipitations augmente par rapport à l'infiltration.

Conséquences, les nappes souterraines sont moins alimentées. De plus, les constructions perturbent et modifient le cheminement des eaux de ruissellement.

En plus de cette diminution continue des réserves souterraines d'eau potable, les pompages entraînent, localement, un plus grand risque de pollution des nappes aquifères.

Dans ces nouveaux espaces d'habitation, les bornes fontaines ne sont pas suffisamment protégées, de sorte que l'eau est sensible à la pollution des nitrates. Un produit contenu dans les déchets toxiques déversés en grande quantité dans plusieurs endroits de la ville d'Abidjan en août 2007. Cette situation constitue une réelle menace sur la qualité du précieux liquide dans ces réserves souterraines.

Le cas spécifique de la capitale ivoirienne, Abidjan, qui regroupe plus de 20 %, selon le recensement général de 1998 de la population est inquiétant. En effet, l'approvisionnement en eau des usines de traitement se fait à partir d'un bassin sédimentaire qui s'étend de l'ouest à l'est du pays.



En partant de la localité de Sassandra, à la frontière ghanéenne. Ce bassin couvre une superficie d'environ 9700 km². Il comporte un aquifère communément appelé « la nappe d'Abidjan ». Cette nappe constitue la principale ressource pour l'alimentation en eau potable de la ville et des centres urbains périphériques, depuis plus de 30 ans.

Pr. Jean Patrice Jourda, enseignant chercheur en sciences et techniques de l'eau et de l'environnement à l'Université d'Abidjan, soutient aussi que l'urbanisation anarchique crée une imperméabilisation de la recharge de la nappe.

Il explique que les sols dénudés par les habitats ne favorisent pas une très bonne filtration des eaux usées et de ruissellement avant d'avoir accès aux nappes phréatiques.



Une des zones de captation de la SODECI se trouvant au sein de la maison de production à Abidjan visité par des journalistes le 03 juillet 2013.

Il souligne également que la destruction de la verdure, composée notamment de forêts, d'arbustes, d'herbes, affaiblit la capacité naturelle de la terre à retenir l'eau et à favoriser son évaporation sous l'effet de la chaleur.

C'est qu'au niveau du cycle de l'eau, ces diverses modifications se traduisent par une augmentation du ruissellement de l'eau, au détriment des autres paramètres que sont l'évaporation et l'infiltration. Ce phénomène est l'une des explications des nombreuses inondations enregistrées dans les différents quartiers précaires d'Abidjan en période de pluie. Ils sont caractérisés par une urbanisation anarchique et incontrôlée.

Comme solution à la préservation des nappes souterraines en Afrique Dr, J. Biemi, expert en eau souterraine, préconise des mesures d'aménagement pour maintenir l'équilibre des réserves aquifères. Et ce, en augmentant les possibilités de réalimentation des réserves souterraines par une eau non polluée.

En clair, il va s'agir de traiter des eaux usées et de ruissellement afin qu'elles s'infiltrent dans le sol moins pollué. Il va aussi falloir créer des espaces verts, mais surtout élaborer un système de canalisation des eaux usées et pluviales.

Certains spécialistes n'hésitent pas à demander une délocalisation de ces populations dans d'autres espaces urbanisés. Et lesdits espaces, une fois libérés, il faut procéder à la réhabilitation de ces lieux, tout en créant un couvert végétal. C'est-à-dire, des jardins avec des arbres, etc.

Au niveau de la qualité des eaux souterraines, la surveillance va consister à contrôler de façon régulière la qualité des eaux de pluies collectées qui seraient restituées à la nappe.

Outre la quantité, l'urbanisation anarchique peut avoir un impact négatif sur la qualité de l'eau.

A l'origine, les ouvrages de production d'eau se trouvaient dans des zones éloignées des habitations, avec tout

le couvert végétal qui protège les forages des eaux de ruissellement et de l'infiltration des eaux usées.

«Il y a 15 ans, on avait accès à la zone de captation de Niangon-Nord (Yopougon, ndlr) en véhicule. On venait travailler et en repartait sans problème. Tout le couvert végétal était présent. Aujourd'hui, la route est coupée. On est obligé de faire de grands détours pour avoir accès au site lorsqu'on doit intervenir sur ces sites de production », regrette Yao Abdoulaye, électromécanicien chargé de l'automatisme des usines de la Société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire (SODECI).

Si l'on s'en tient aux courriers du directeur général de la SODECI, M. Eba Basile, adressés aux différentes structures en charge de l'eau en Côte d'Ivoire, c'est depuis 1996 que sa société a commencé à tirer la sonnette d'alarme.

Pour répondre à cette préoccupation, l'Etat va, par la suite, doter le pays d'un Code de l'eau en 1998. Un Code qui, en principe, devrait protéger les ressources en eau du pays, mais surtout délimiter les surfaces de protection des champs captants. « Selon les normes, il faut une surface de 3km à la ronde », révèle M. Gosso François Olivier, le chef de production de la SODECI d'Abidjan.

Le hic, c'est que la loi n'a pas été complétée par un décret d'application. Conséquence, elle n'est pas applicable sur le terrain. Et dans les communes, les lotissements se font très souvent sans tenir compte de ces infrastructures.

Selon les experts, cette situation peut également provoquer la pollution de l'eau souterraine qui alimente la capitale économique ivoirienne. De sorte que la moitié de la population d'Abidjan, estimée à au moins 2,5 millions de personnes, risque d'être privée de la source de vie. Il s'agit surtout des quartiers de Yopougon, Koumassi, Port-Bouët, Marcory, etc.

«Propriété privée. Accès interdit à toute personne étrangère au service». C'est le message que donne à lire la pancarte plantée à l'entrée du champ de captation d'eau souterraine de la Société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire, située sur l'ancienne route de Dabou au niveau de la forêt du Banco (Yopougon, ouest d'Abidjan).

Ici, quatre forages contribuent à alimenter l'usine de traitement d'eau d'Andokoi. Le premier a été réalisé en 1967 et continue de fonctionner normalement. Le précieux liquide produit à partir de ce champ contribue à alimenter une partie de Yopougon, la plus grande commune de Côte d'Ivoire et plusieurs quartiers de la ville d'Abidjan.

Malgré ce message d'interdiction bien visible par tous ceux qui passent dans les environs, le site est agressé par des activités humaines. En effet, deux garages de fortune prennent en "sandwich", depuis plusieurs années, les pompes; avec des risques d'infiltration de la nappe phréatique par l'huile de moteur.

Sur le site, des maisons poussent comme des champignons. Les avertissements du ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat ne semblent guère impressionner les propriétaires de ces maisons.

Accès à l'eau potable

L'eau coule à compte-gouttes dans les quartiers précaires

Par Idrissa SANE (Le Soleil / Sénégal)

Derrière les grandes artères animées de Koumassi se pose une problématique vitale. L'eau ne coule pas à flot dans tous les quartiers.

Le ciel est chargé de nuages au-dessus de nos têtes, peu après 14 heures, ce mercredi 3 juillet, 2013, au quartier «Mairie de Koumassi». Les artères principales sont dans le train-train quotidien.

Des activités fleurissent le long des artères. Les échoppes, des salons de coiffure, des ateliers de vulcanisateurs relèguent au second plan, des maisons couvertes de zincs surplombées çà et là par des bâtiments à niveau. Koumassi présente un contraste : un visage des quartiers structurés et un autre des quartiers précaires. Comme une presqu'île, séparé au nord de la commune de Cocody par la lagune, au sud par Port Bouët et Macory à l'ouest, Koumassi a été pendant longtemps, le site de recasement des personnes déguerpies des autres quartiers d'Abidjan. «*Il y avait de l'espace dans la zone marécageuse de Koumassi. Lorsqu'il y avait des déguerpissements ailleurs, les déguerpis sont installés à Koumassi, dans les zones marécageuses. C'est ce qui a donné naissance à ces quartiers précaires*», explique le premier adjoint au maire de Koumassi, Kouadio Aboua.

La prise de parole, du chef coutumier, paré en pagne traditionnel tissé, perlé de motifs dorés laissant apparaître la partie gauche de son épaule, en bon sage africain, tempère. «*Nous remercions monsieur le Maire pour tout ce qu'il est en train de faire. La situation s'est améliorée. Mais nous demandons votre soutien pour que le maire nous aide. Il y a des jours où les choses se compliquent. Nos femmes ne dorment pas. Elles sont obligées de se lever à des heures tardives pour chercher de l'eau*», témoigne le chef coutumier, Apiakha.

Les représentants des populations ne se font plus prier pour exprimer leurs sentiments. Koffi Kouassi Ernest ressort de sa poche, les dates des factures d'entretien payées de décembre 2010 à 2012. «*90 % des abonnés de la période de promotion n'ont pas leur compteur. Il faut que la Société de distribution d'eau en Côte d'Ivoire (SODECI) ramène nos compteurs. J'ai payé environ 2.000 francs Cfa de frais d'entretien du compteur de 2010 à 2012 sans avoir de l'eau. Ce n'est que quelques mois après que la société a cessé de m'amener des factures*», regrette Koffi Kouassi Enest. Assis dans l'avant dernière rangée, et bien enveloppée, dans un grand bou-bou, Hamma Cissé, un membre de la communauté gui-



Le chef coutumier, Apiakha: «*Il y a des jours où les choses se compliquent. Nos femmes ne dorment pas. Elles sont obligées de se lever à des heures tardives pour chercher de l'eau* »

néenne laisse éclater sa déception. «*Tous les mois, nous payons des frais d'entretien alors que nous n'avons pas d'eau. Au début, l'eau venait à des heures tardives mais maintenant nous ne recevons plus rien*», déclare cet homme du 3^{ème} âge.

Près de lui, une autre voix s'élève. Le regard fixé vers le présidium, un retraité, ancien abonné, court derrière un nouvel abonnement. Il ne parvient pas à dégager une marge dans sa bourse pour se payer un nouveau compteur. «*Nous voulons que vous soyez notre porte-parole auprès du gouvernement. Nous n'avons pas accès à l'eau parce que nous n'avons pas de compteur à cause des impayés. La Sodeci me demande de payer un nouveau compteur. Mais comment faire un nouvel abonnement si je ne parviens pas à payer les arriérés*», confesse un retraité.

Les victimes de la mal urbanisation

Les sous-quartiers « Remblai 1 », « Remblai2 », « Grand Campement », à l'image de la périphérie des grandes villes vivent les conséquences de la répartition spatiale désorganisée des habitats. Ce sont des quartiers victimes de leur mal urbanisation. Le prétexte ne tient pas la route pour les spécialistes. Pour des questions d'équité, de justice sociale, les habitants des quartiers non viabilisés ont le même droit à l'accès à cette ressource que ceux qui résident dans des quartiers urbanisés. «*Les sociétés font en général le rapport entre le coût d'investissement et le coût d'exploitation. Si c'est déficitaire, ils chercheront à aller dans les zones où c'est plus rentable. Ces sociétés estiment souvent que ce sont des quartiers pauvres, où les habitants auront des difficultés pour payer l'eau or pour des questions d'équité sociale, ils doivent en bénéficier*», défend le coordonnateur de l'Initiative pour la réduction de la pauvreté et la gestion de l'Environnement à l'UICN, Maxime Somda.

Accès à l'eau potable

Le prélèvement clandestin, une triste réalité à Koumassi

Sani ABOUBACAR (L'Évènement / Niger)

Dans certains quartiers de Koumassi, l'eau est une denrée rare. Quelques habitants n'hésitent pas à prélever illégalement la ressource.

L'eau est la principale ressource naturelle indispensable à toute vie sur terre. Cette ressource est, cependant confrontée à des menaces liées aux actions de l'homme. C'est le cas à la commune de Koumassi où, à défaut d'être raccordées aux réseaux d'adduction d'eau potable, certaines personnes procèdent au prélèvement clandestin d'eau. Un acte illégal qui n'est pas sans conséquence sur la quantité et la qualité de la ressource en eau. La commune de Koumassi se particularise par l'existence de quartiers sous-équipés en matière d'infrastructures d'accès à l'eau potable surnommés « quartiers précaires ».

Le prélèvement clandestin est aujourd'hui une réalité dans cette commune et le premier adjoint au maire de Koumassi, Kouadio Aboa n'est pas passé par quatre chemins pour le reconnaître. «C'est un fait qu'on peut constater dans certains quartiers. Aux côtés de personnes qui ont leur branchement légal, d'autres font des branchements illégaux pour accéder à l'eau», explique-t-il.

Les clandestins visibles

Le vieux Cissé Hamma, chef des ressortissants des maliens au quartier Houphouët Boigny, communément appelé grand Campement partage le même avis que le

maire. «Ils sont visibles les clandestins. Ils ne se cachent pas et ont installé des machines pour détourner l'eau qu'ils revendent. Au début le bidon de 20 litres était vendu à 25 francs, aujourd'hui, il coûte 50 à 100 francs», déplore-t-il avec amertume.

Ce ressortissant malien, installé depuis belle lurette dans cette zone de Koumassi où les «préleveurs clandestins » font la loi, fait pourtant partie de beaucoup d'autres abonnés de la société d'exploitation d'eau de la Côte d'Ivoire qui profitent difficilement et très rarement de la ressource. «Nous n'avons jamais l'eau. Ces gens-là détournent l'eau qui n'arrive jamais à notre niveau. Pour avoir accès, il faut veiller tard la nuit. De fois, nous passons trois à quatre jours sans qu'aucune goutte d'eau ne se présente», dénonce Cissé Hamma. La commune de Koumassi est la troisième commune la plus peuplée d'Abidjan. Elle compte aujourd'hui plus de 500 000 âmes. La pression démographique apparaît ainsi comme la cause première de la difficile accessibilité à l'eau potable des populations. «Avant, les gens n'étaient pas nombreux. On avait l'eau», soutient Toui Bi Seye René, un chef coutumier au grand Campement. Il explique que «la population s'est grossie» et du fait que les compteurs sont placés en dehors des habitations, des personnes mal intentionnées en profitent

pour faire des branchements parallèles. Le premier adjoint au maire admet l'extension anarchique de certains quartiers de sa commune à telle enseigne que des endroits non viabilisés sont aujourd'hui habités.

Un business s'est alors développé au détriment des consommateurs régulièrement connectés au réseau. C'est le cas de Cissé Hamma qui soutient que les capteurs clandestins d'eau détournent leur eau. Pour lui, il n'y a aucun doute que la SODECI a sa part de responsabilité dans cette situation. «Lorsque j'ai reproché cette pratique à la SODECI, un des agents m'a répondu en ces termes: si tu peux faire ton moteur, il faut le faire », se souvient t-il.



Un des « quartiers précaires » de Koumassi où il est difficile d'avoir accès à l'eau potable



Programme Eau, Climat et Développement en Afrique (WACDEP)



Le Programme Eau, Climat et Développement en Afrique (WACDEP) a pour objectif de promouvoir la sécurité en eau comme une composante essentielle du développement national et régional et contribuer à l'adaptation au changement climatique pour la croissance économique et la sécurité humaine. Ce Programme de cinq (5) ans a été élaboré par le Partenariat Mondial de l'Eau (GWP) en collaboration avec le Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW) en soutien à la mise en œuvre des engagements du Sommet des Chefs d'Etats de Sharm-el Sheikh en Egypte de 2008, La mise en œuvre du WACDEP en Afrique de l'Ouest concerne le **Burkina Faso, Ghana et le bassin fluvial transfrontalier de la volta.**

Le WACDEP se décline en quatre (4) composantes constituées de huit (8) domaines d'action que sont :

↪ Composante 1 : Investissements dans le développement régional et national

- Domaine d'action 1: Coopération régionale et transfrontalière
- Domaine d'action 2: Développement National et les Plans sectoriels
- Domaine d'action 3: Investissements type «no/low regrets»
- Domaine d'action 4: Préparation du projet et financement

↪ Composante 2: Solutions écologiques

- Domaine d'action 5: Projets de démonstration

↪ Composante 3: Connaissances et développement des capacités

- Domaine d'action 6: Développement des capacités
- Domaine d'action 7: Connaissance et Sensibilisation

↪ Composante 4: Partenariat et développement durable

- Domaine d'action 8: Partenariat et développement durable

Pour plus d'informations: www.gwp.org/wacdep



Initiative pour la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement



L'Initiative pour la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement (Poverty Reduction and Environmental Management Initiative - PREMI) cherche à promouvoir la gestion intégrée des Ressources naturelles pour la réduction de la pauvreté et l'adaptation au changement climatique en Afrique de l'Ouest.

Elle vise à plus de cohérence dans une large gamme d'activités développées par l'UICN avec ses partenaires aux niveaux local, national, et régional en Afrique de l'Ouest. A travers ce programme, l'UICN cherche à renforcer les capacités de la région, à démontrer l'importance de la prise en compte de la valeur des biens et services des écosystèmes dans les plans de développement régionaux, les politiques et stratégies de réduction de la pauvreté et d'adaptation au changement climatique dans le but d'améliorer la création de richesse et la croissance économique.

Le programme comprend entre autres, l'appui aux dialogues multi-acteurs sur certaines questions importantes du développement régional pour les années à venir. Il met les préoccupations environnementales et le changement climatique au centre des processus de prise de décisions aux niveaux national et régional pour le développement durable.

Le Programme Afrique Centrale et Occidentale de l'UICN (PACO) a obtenu le financement de l'Agence suédoise pour le développement international (ASDI) en vue de mettre en œuvre le PREMI sur une période de quatre ans).

Pour plus d'informations: www.iucn.org/premi